



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité de Lac-Supérieur

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-670 – VISANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

Le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire tenue le 14 janvier 2025, le Règlement numéro 2024-670 – visant l'adoption d'un programme de subvention pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement numéro 2024-670 au bureau administratif de la Municipalité, sis au 1281, chemin du Lac Supérieur, Lac-Supérieur, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À LAC-SUPÉRIEUR CE 16^e jour de janvier 2025.

Anne-Marie Charron
DGA et greffière-trésorière adjointe